



Compte-rendu du BDE du mardi 5 novembre 2019 A 18h30 au Comité

Membres présents : Mme Maryse Brunet-Engramer,
MM. Patrice Chabrierie, Robert Lafond, Alain Mouchot, Xavier Sarini, Michel Tessier, Gérard Zajac,

Membres absents ou excusés : MM Christophe Audureau Thierry Jorez, Catherine Chevalier

Membres absents : Sébastien Fromi, Brigitte Chevalier

Membre invité : Frédéric Jury

Le 5 novembre 2019 à 18h30, se sont réunis les membres du Comité Directeur Elargi au siège du CDHBE à Brétigny, 1 rue du Languedoc, sous la Présidence de M. Robert LAFOND, Président du CDHBE

Informations générales :

- ✉ Invitation reçue du préfet de l'Essonne pour assister à la remise des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif qui sont attribuées à :
 - ☛ Gilles Desgrolard (échelon argent)
 - ☛ Catherine Desgrolard (échelon bronze)
 - ☛ Thomas Iltis (échelon bronze)
- ✉ Le conseil départemental nous informe que notre bilan d'activité et le compte rendu financier justifiant la réalisation des actions inscrites au contrat d'objectifs pour l'année 2019 permettaient le versement du solde de notre subvention soit un montant de 16.200,00€.
- ✉ Invitation reçue du conseil départemental à assister aux 4^{ème} assises sport et entreprise avec le Medef de l'Essonne le 7 novembre à 18h30
 - ☛ F. Jury représentera le comité
- ✉ La DDCS dans le cadre du plan « Valeurs de la république et laïcité » met en place des sessions de formation en partenariat avec le CROS
 - ☛ F. Jury se charge d'y envoyer les ADS en fonction de leur planning
- ✉ DDCS nous informe de la mise en place d'une structure aidant dans les actions en faveur du « sport santé » et de la possibilité d'ouvrir un espace via le lien <https://www.monbilansportsante.fr/>
 - ☛ F. Jury en charge du dossier
- ✉ Demande du jury d'appel fédéral d'avoir communication d'un dossier traité en première instance par la sous-commission territoriale de discipline.
 - ☛ T. Desmasures est chargée de faire suivre tous les éléments demandés.
- ✉ Courrier reçu de la FFHB quant à la rédaction dans le cadre du pacte de développement 2019/2020 des lettres de mission des salariés du comité.

Infos Fédérales

↳ Nouveautés Gesthand – FDME

- Les services de la fédération ont procédé à des évolutions sur la FDME (protocole commotion, fautes de jeu et rapport d'arbitre) et GH (module discipline) visant à clarifier et/ou simplifier les procédures :

↳ Protocole Commotion cérébrale

Lorsqu'un arbitre arrête le temps de jeu pour signaler une suspicion de commotion cérébrale (carton blanc), le secrétaire de table doit cocher la case correspondante sur le recto de la FDME puis mentionner expressément si l'officiel responsable de l'équipe autorise ou non le joueur concerné à reprendre le jeu au cours de la rencontre (cf article 18 et annexe 4 du règlement médical).

Les deux informations (protocole commotion et refus / autorisation pour la suite du match) seront alors inscrites automatiquement dans la case « blessure » au verso de la FDME.

En cas d'erreur de saisie, le protocole commotion peut être saisi/modifié à postériori via la case blessure joueur.

↳ Fautes dans le jeu

Chaque secrétaire de table doit désormais préciser si une disqualification est suivie ou non d'un rapport d'arbitre : cocher la colonne appropriée « D » signifiera sans rapport, « R » avec rapport. Seule une disqualification avec rapport sera automatiquement inscrite au verso de la FDME dans la case « rapport d'arbitre ». L'arbitre a bien sûr la faculté de compléter ses observations dans cette même case.

ie	I.NV	BUTS	7m	Tirs	Arrêts	AV	2'	2'	2'	D	R
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>					

↳ Remontée des rapports d'arbitre dans le module disciplinaire

Seules les mentions inscrites dans la case « rapport arbitre » sur le verso de la FDME remontent désormais automatiquement. Il s'agit uniquement d'une aide visant à ce que soit automatiquement pré-saisie une majorité des informations caractérisant la rencontre. Bien entendu, il appartiendra ensuite au mandataire du président de la ligue régionale (dossiers territoriaux) ou de la fédération (dossiers nationaux) de décider s'il engage ou non des poursuites.

Une procédure de visualisation en pop-up permet, dès le menu de recherche du module Discipline, d'identifier si le rapport d'arbitre sur la FDME vise ou non des faits disciplinaires. Dans la négative le pré-dossier doit être supprimé du module Disciplinaire conformément avec la réglementation CNIL.

Les titulaires d'un droit « GH-admin-ligue » ont maintenant la possibilité d'attribuer un droit « suppression discipline » afin de supprimer individuellement chaque pré-dossier qui n'est pas disciplinaire.

Tour des commissions

Qualifications (M. Brunet-Engramer)

- ☛ 6.850 qualifiées en augmentation par rapport l'an passé à la même époque :
 - ☞ Baby : 342 contre 172
 - ☞ Handfit 94 contre 73
 - ☞ Joueurs 5515 dont 1335F contre 5420 dont 1322F
 - ☞ Loisirs 419 contre 396.

Trésorerie (M. Brunet-Engramer)

- ☛ La première facturation des licences va être envoyée aux clubs.
- ☛ 11 clubs qui n'ont pas encore réglé leur affiliation.
 - ☞ Le BDE demande que soit appliqué les règlements fédéraux en la matière

C.R.L. (M Tessier)

- ☛ Début de saison pas de dossier. RAS

Sportive (A. Mouchot)

- ☛ Présente le dossier de candidature à l'organisation des finales de coupes et challenges de l'Essonne.
 - ☞ Validé à l'unanimité
- ☛ Souhaiterait que la commission puisse avoir connaissance des joueurs suspendus pour faits disciplinaires
 - ☞ Connaitre de manière irréfutable à quoi correspond les sanctions s'agit-il de jours ? de semaines ? de matchs ? et qu'il y ait une uniformisation sur le territoire.
- ☛ Souhaiterait une aide à T. Desmasure pour faire face à l'augmentation du nombre d'équipes alors qu'elle est en mi-temps thérapeutique.
 - ☞ Le problème a été vu et une personne de l'équipe technique apportera cette aide. Les accès gesthand nécessaires seront ouverts.

Discipline

- ☛ La prochaine réunion aura lieu demain
- ☛ La mise en place du logiciel fédéral n'est pas encore faite au regard des obstructions faites par le territoire pour donner un nombre de codes suffisants au bon traitement des dossiers sans alourdir le travail

Arbitrage (P. Chabrerie)

- ☛ Augmentation des difficultés pour couvrir toutes les rencontres en arbitres. Plusieurs causes :
 - ☞ Diminution du nb d'arbitres et
 - ☞ Manque de rigueur de ceux-ci pour mettre leurs disponibilités dans Ihand.
 - ☞ Pour weekend prochain actuellement 19 rencontres sans arbitres.
- ☛ Formation : elle débute mercredi 06/11 et se terminera le 04/02.
 - ☞ Actuellement 14 candidats inscrits.
- ☛ Rappel pour la validation du titre d'arbitre T3.
 - ☞ Si l'arbitre n'a pas arbitré pendant 1 saison il peut réintégrer le collectif départemental en participant à la plénière de début de saison.
 - ☞ Pour un arbitre ayant 2 saisons d'interruption il devra participer à la journée de remise à niveau organisée par le département.

- Pour les jeunes issus du parcours JAJ ils devront participer à la journée de remise à niveau.
- Pour ceux ayant arrêté depuis 3 saisons et plus ils devront repasser par la formation totale.
- ☛ La CDA va former un binôme DE SOUZA / SALGADO et les faire arbitrer en -18M sur 1 à 2 rencontres avec suivis pour évaluer leur capacité à rejoindre le niveau CTA en -18 CF.

☛ **TECHNIQUE (F. JURY)**

- ☛ Les intercoms :
 - Masculins samedi 30/11 à Morsang sur Orge
 - Féminines Dimanche 1/12 à Noisy le Grand
- ☛ Les stages pendant les vacances d'automne se sont très bien déroulés et plus de 70 jeunes filles ont participé.
- ☛ Le minihand et le baby sont lancés
- ☛ Pour les JAJ tous les jeunes du G1 ont été convoqués.
- ☛ La formation PSC1 animée par les sapeurs-pompiers s'est très bien passée.
- ☛ La formation d'officiels de table est réservée dans l'ordre pour les clubs nationaux, puis régionaux et enfin départementaux.
- ☛ Une formation de vulgarisation à la tenue des tables pour toutes les personnes qui souhaitent tenir les tables dans les meilleures conditions.
 - Une date va être déterminée

✚ **Points sur locaux du CDHBE**

- ☛ Les travaux sont bien engagés. Une première réunion de chantier s'est tenue.
- ☛ La société SOCOTEC assure le suivi de surveillance du chantier et des entreprises.
- ☛ La même société SOCOTEC aura à garantir les travaux et leurs exécutions dans les règles de l'art et la conformité aux textes en vigueur.
- ☛ A la demande de SOCOTEC une société a été missionnée pour pratiquer des prélèvements dans les sols à la recherche d'amiante.
 - ☛ Les résultats se sont avérés négatifs
- ☛ La société Enedis doit venir le 13/11 pour étudier le raccordement et la mise en place d'un compteur individuel pour l'électricité.
- ☛ Les devis pour la pose de la porte en façade et des châssis de fenêtres ont été validés et devraient être posés entre 4 et 6 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président Robert Lafond clos les travaux du Bureau Directeur Elargi à 21h30

Le Président du comité
Robert LAFOND

